

## **INVITATION PRESSE**

Poitiers, jeudi 23 mai 2013

### **Accès aux soins : la Mutualité Française Poitou-Charentes et le CHU de Poitiers se mobilisent**

**Lundi 10 juin 2013 à 17h00, Jean-Pierre Dewitte, directeur général du Centre Hospitalier Universitaire de Poitiers, et Charles Campa-Brossard, président de la Mutualité Française Poitou-Charentes, vous convient à la signature d'une convention pour améliorer l'accès à des soins de qualité à tarif maîtrisé.**

Cette convention vise à apporter aux patients, adhérents mutualistes, la garantie d'un accès à des soins hospitaliers de qualité et d'un tarif maîtrisé pour les sommes qui restent à leur charge. Elle permet également au CHU de Poitiers d'avoir un seul interlocuteur pour une centaine de mutuelles.



Cette signature s'inscrit dans le dispositif de conventionnement hospitalier mutualiste mis en œuvre au niveau national par la Mutualité Française au nom des mutuelles adhérentes. Ce conventionnement s'adresse aux établissements médicaux chirurgicaux obstétriques (MCO) publics ou privés, référencés par la Mutualité Française selon des critères objectifs de qualité, tarifaires et géographiques (certification de l'établissement par la Haute Autorité de Santé, indice sur les infections nosocomiales, seuil minimal d'activité, pratiques tarifaires maîtrisées).

**Les journalistes sont conviés à la signature qui aura lieu :**

**Lundi 10 juin 2013 à 17h00 au CHU de Poitiers, salle du conseil de surveillance – bâtiment « directions et administration ».**

A PROPOS DE

#### **LE CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE POITIERS**

*Le Centre hospitalier universitaire de Poitiers est l'établissement de soins de référence en Poitou-Charentes. Ses missions, le soin, l'enseignement et la recherche, sont confortées dans un schéma régional d'organisation sanitaire. Le CHU de Poitiers dispose de 1600 lits et places et emploie 6 000 personnes. Il assure une mission de proximité pour les 130 000 habitants de la communauté d'agglomération de Poitiers en offrant une filière complète de prise en charge : court séjour, soins de suite et rééducation, soins de longue durée. Il exerce également une mission d'appel régional et de recours pour les 450 000 habitants de la Vienne et les 1 800 000 habitants de la région Poitou-Charentes, notamment en cardiologie, cancérologie, gériatrie, neurochirurgie, pédiatrie, biologie et imagerie. Ces activités font aussi l'objet de coopérations interrégionales, en partenariat avec les autres hôpitaux universitaires du grand Ouest.*

*Le projet d'établissement 2013-2017 affiche résolument l'engagement du CHU en faveur de l'excellence, à travers l'identification de pôles cliniques considérés comme porteurs d'un potentiels de développement, en termes de capacité de réponse à des enjeux de santé publique, d'offre de soins et de thérapeutique, d'innovation, de recherche fondamentale et clinique. Les cinq années à venir verront la construction du bâtiment neuro-cardio-vasculaire dont l'ouverture, prévue en 2016, permettra au CHU d'atteindre la plus haute qualité dans la prise en charge des pathologies concernées.*

#### **LA MUTUALITE FRANCAISE POITOU-CHARENTES**

*La Mutualité Française Poitou-Charentes représente la Mutualité Française en région. Premier mouvement social du pays, la Mutualité Française fédère 95% des mutuelles santé en France. Au total, 38 millions de personnes -plus d'un Français sur deux- sont protégées par une mutuelle de la Mutualité Française. La Mutualité Française Poitou-Charentes fédère et représente 227 mutuelles santé protégeant plus de 1 million de personne, 4 unions territoriales et les groupements gestionnaires des Services de Soins et d'Accompagnement Mutualistes (SSAM). Elle coordonne, développe et défend le mouvement mutualiste dans la région et est chargée de la formation des militants, des négociations avec les établissements et professionnels de santé et de la coordination des SSAM. Elle met aussi en œuvre des programmes de prévention et de promotion de la santé, en lien avec le dispositif national "Priorité Santé Mutualiste". Les mutuelles santé font partie de l'économie sociale et solidaire. Organismes à but non lucratif régis par le Code de la Mutualité, elles se distinguent fondamentalement des sociétés commerciales d'assurances par leurs valeurs et leurs principes : la solidarité, la liberté, la démocratie et la responsabilité. Elles défendent l'accès à la santé pour tous.*

**CONTACTS PRESSE :**

**CHU de Poitiers :** Stéphan MARET - 05 49 44 47 47 - [communication@chu-poitiers.fr](mailto:communication@chu-poitiers.fr)

**Mutualité Française Poitou-Charentes :** Dorothée Brunet-Lecomte - 05 49 78 94 60 - [communication@mfpc.fr](mailto:communication@mfpc.fr)